

## **Le Ministre de l'Economie**

Mesdames et Messieurs,

Avant de développer l'ordre du jour, le quorum étant atteint, nous devons désigner les secrétaires de séance. Je vous propose de désigner Jean-François VERDIER comme secrétaire de séance. Un secrétaire adjoint de séance doit également être désigné au sein des représentants du personnel. On m'indique que c'est le tour de la fédération des finances CFDT. Damien LEROUX accepte-t-il d'assumer cette fonction ?

[Damien LEROUX accepte]

## **Le ministre du budget**

Mesdames et Messieurs,

A l'occasion de ce CTPM, je souhaite, la bienvenue à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).

Avant de commencer nos débats, je voudrais au nom de Christine LAGARDE, en mon nom et au nom de l'administration, saluer le travail accompli par Michel MONTEIL [*Secrétaire général F.O.*], qui a œuvré pendant de longues années pour défendre les

revendications de son organisation, et dont c'est aujourd'hui le dernier CTPM. Nous lui souhaitons une excellente continuation.

Y-a-t-il des déclarations liminaires ?

### **Le Ministre de l'Economie**

Mesdames et Messieurs,

Les circonstances ne nous avaient pas permis, jusqu'à présent, de présider, Eric WOERTH et moi-même, un CTPM et je suis heureuse qu'il soit consacré aux questions budgétaires de nos ministères respectifs. C'est l'occasion d'évoquer un certain nombre de questions concernant les réformes en cours dans nos ministères et d'engager avec vous un dialogue que nous espérons fructueux. Nous pourrons également vous présenter, un peu plus de deux ans après notre arrivée à Bercy, notre regard sur cette grande administration, ses missions et les agents qui la servent.

### **Situation économique**

Je voudrais vous rappeler brièvement le contexte économique que nous connaissons ainsi que nos choix de politique économique et fiscale. Eric WOERTH vous donnera ensuite les principales lignes du projet de loi de finances adopté en conseil des ministres.

L'année 2009 a été marquée par une crise sans précédent depuis la Seconde Guerre Mondiale. Nous avons rapidement pris la mesure des conséquences pour l'économie et l'emploi. Les initiatives portées par la France, au niveau international, dans le cadre du G20, et au niveau national pour encourager l'activité économique, ont été unanimement reconnues pour leur pertinence et leur efficacité.

Un an après le déclenchement de la crise, la France est sur la voie du rétablissement : le PIB a augmenté de +0,3% au 2<sup>ème</sup> trimestre, après une baisse de -1,4% au 1<sup>er</sup> trimestre. Cette sortie de récession est due aux mesures de relance mises en œuvre par le Gouvernement et l'amélioration globale du contexte international. Au 3<sup>ème</sup> trimestre, la montée en charge des effets du plan de relance devrait une nouvelle fois soutenir l'activité.

Les prévisions économiques du Gouvernement tablent sur une amélioration de l'environnement international. Pour 2010, l'hypothèse de croissance retenue par le projet de loi de finances est de +0,75%. A nouveau, elle tient compte de l'influence des mesures de relance prises par les pouvoirs publics. Mais la hausse de la prévision de croissance pour 2010 reste modérée et prudente : si la récession est terminée, la crise n'est pas encore finie car le chômage continue d'augmenter. Par conséquent, nous poursuivons nos efforts en faveur de l'investissement et de l'emploi et à destination prioritairement des entreprises et des ménages.

En 2010, il nous faudra accompagner la reprise économique. Nous allons donc prolonger certaines mesures du plan de relance et surtout préparer l'après-crise. Le PLF 2010 porte trois enjeux majeurs : (i) soutenir l'emploi, (ii) favoriser l'investissement des entreprises et la compétitivité et (iii) développer une éco croissance.

- (i) Soutenir l'emploi, c'est à la fois maintenir dans l'emploi et stimuler la création d'emplois ;
- (ii) Pour favoriser l'investissement et la compétitivité des entreprises, nous réformons la taxe professionnelle en supprimant l'imposition sur les investissements productifs. Globalement, la réforme représentera pour les entreprises un allègement de trésorerie de près de 12 milliards d'euros en 2010.
- (iii) Enfin, pour développer une croissance durable, nous avons décidé de mettre la fiscalité française au service de l'environnement. La nouvelle Taxe Carbone doit inciter les ménages et les entreprises à modifier leur comportement. Le produit des recettes prélevées sur les ménages sera intégralement redistribué.

S'agissant des ménages, le gouvernement poursuit en 2010 l'effort en faveur d'une fiscalité plus juste et plus efficace. Nous avons décidé par exemple :

- l'exonération d'impôt sur le revenu des primes décidées lors du sommet social du 18 février et du revenu supplémentaire temporaire d'activité ;
- la prolongation du prêt à taux zéro avec maintien du doublement jusqu'au 30 juin 2010,
- la prolongation, également, du crédit d'impôt pour les dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur des personnes âgées et handicapées.

En conclusion, je voudrais insister sur l'importance de l'année à venir. Nous ne pouvons pas, collectivement, nous permettre de manquer le rendez-vous de la reprise. La France doit participer au cycle économique naissant fondé sur un modèle de croissance durable : une croissance économiquement efficace, une croissance soutenable pour l'environnement et une croissance socialement plus juste.

Je passe maintenant la parole à Eric WOERTH qui va vous présenter les grandes lignes du projet de loi de finances pour 2010.

## **Le Ministre du Budget**

Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, Christine Lagarde et moi-même venons de présenter le Projet de Loi de Finances. Ce budget 2010 se veut ambitieux, chargé de réconcilier la France avec la croissance, d'accompagner la reprise de l'activité, sans pour autant renoncer au nécessaire effort de maîtrise des dépenses publiques.

Face à la crise exceptionnelle qui a frappé notre pays depuis la fin 2008, le Gouvernement a pris, en matière budgétaire, trois décisions essentielles, celles de soutenir les banques, de ne pas augmenter les prélèvements malgré des baisses de recettes fiscales d'une ampleur inégalée, et de relancer l'activité économique par davantage d'investissement et de pouvoir d'achat.

Comme l'a rappelé Christine Lagarde, le plan de relance français a porté ses fruits en matière de croissance, nos résultats étant meilleurs que ceux de nos voisins européens grâce à des mesures de sauvetage des banques proportionnées et efficaces, à des mesures de trésorerie à destination des entreprises, mais également en raison du poids des transferts sociaux.

Cependant, le déficit public reste important puisqu'il atteindra 8,2% du PIB à la fin de l'année 2009, soit presque 5% de plus que pour l'année

passée. Cette dégradation est intégralement due à la crise, et notamment à une baisse des recettes d'une ampleur sans précédent (50 Md€).

La sphère sociale se trouve également en situation budgétaire difficile, le déficit du régime général devant atteindre 23,5 Md€ cette année.

Si notre stratégie de relance nous a permis d'obtenir de meilleurs résultats que nos voisins européens, la situation reste fragile. L'année 2010 se présente donc comme une année décisive, car il conviendra d'assurer la sortie de crise, de renouer avec la croissance, tout en dressant un budget cohérent et viable. Il nous faut à la fois être attentif à ne pas enrayer la reprise que nous pouvons désormais constater, mais aussi préparer sans attendre la France de demain, en maîtrisant de façon accrue les dépenses courantes, au profit des dépenses d'avenir.

Pour consolider la sortie de crise, certaines dépenses du plan de relance sont prolongées. Les dépenses de la mission « Relance » en 2010 se chiffreront à 4,1 Md€ de crédits, destinés à deux objectifs essentiels : l'emploi et l'investissement. Car la sortie de crise ne sera vraiment effective que lorsque la situation sera rétablie sur le marché du travail.

Nous portons également une attention toute particulière à la trésorerie des entreprises. Elles bénéficieront de la prolongation du remboursement

immédiat du crédit d'impôt recherche et de la suppression de la Taxe Professionnelle.

Le retrait progressif du plan de relance conduit à une réduction de 25 Md€ du déficit budgétaire, qui s'élèvera alors en 2010 à 116 Md€.

Face à ce déficit, deux voies se présentent à nous. Une première que je qualifierai de « sans issue », correspondant à une hausse des prélèvements obligatoires en vue de réduire le déficit ; et une seconde, beaucoup plus fructueuse, consistant à tout faire pour favoriser la reprise et le retour de la croissance, tout en continuant notre action de maîtrise de la dépense publique.

Le rétablissement des recettes ne doit pas provenir de la hausse des taux d'imposition mais bien au contraire de l'activité. C'est là le premier pan du budget 2010, qui a été développé par Christine Lagarde, à savoir accompagner la reprise de l'activité, le retour de la croissance en France, à travers trois objectifs principaux : encourager l'innovation et l'investissement, mettre la fiscalité au service de l'environnement et poursuivre l'effort en faveur d'une fiscalité sur les ménages plus juste et plus équitable.

Après avoir encouragé la croissance, le deuxième volet de notre action pour 2010 sera donc de poursuivre et d'accroître notre nécessaire effort de maîtrise de la dépense publique, car il n'y aura pas d'amélioration de nos finances publiques si nous relâchons notre effort dans ce domaine. En effet, seules des réformes structurelles peuvent venir à bout de notre déficit structurel.

En 2010, les dépenses de l'Etat n'augmenteront pas plus vite que l'inflation. Cela implique une réduction des effectifs de l'Etat, qui diminueront de 34.000 postes en 2010, ainsi que des dépenses de fonctionnement, qui seront réduites de 1% supplémentaire entre 2009 et 2010, grâce aux réformes structurelles engagées dans tous les ministères, qu'il s'agisse de la réduction du nombre des bases de défense, de la fusion de directions ou du regroupement de services déconcentrés.

La sphère sociale est dans la même situation : le déficit du régime général atteindrait 23,5 Md€ en 2009, mais la moitié de ce déficit est due à la crise. En ce qui concerne l'évolution des dépenses d'assurance maladie, pour la deuxième année consécutive, elle sera en effet largement tenue, avec une progression de l'ONDAM quasi-conforme à notre objectif de 3,3 %. En 2010, pour les comptes sociaux, les recettes feraient encore défaut, car la progression de la masse salariale serait

encore négative (-0,4%). Mais nous intensifions l'effort sur la dépense, avec une progression des dépenses de santé limitée à 3%.

Voilà les grandes orientations pour l'année 2010 ; mais nous poursuivrons cette stratégie de consolidation de la croissance future, et de maîtrise des dépenses publiques. Avec cette stratégie, nous pouvons de manière crédible réduire le déficit de l'ordre d'un point de PIB par an, et un peu plus en 2011.

La clé résidera bien sûr dans notre capacité à accélérer la croissance, par la poursuite de réformes structurelles, telles que l'autonomie des universités, la loi de Modernisation de l'Economie, la réforme de la formation professionnelle ou encore l'augmentation des moyens à destination de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

Mesdames et Messieurs, vous l'avez compris, si 2009 était un budget de gestion de crise, 2010 sera un budget de sortie de crise par la croissance, par la compétitivité et par l'emploi. L'année 2010 sera décisive et charnière dans le retour durable de la croissance en France.

## **Le Ministre de l'économie**

Avant d'en venir à la présentation proprement dite du projet de budget du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, je voudrais brièvement vous dire quelques mots sur notre administration.

L'actualité récente a conduit à solliciter les directions de Bercy comme rarement elles l'avaient été au cours des dernières décennies. Elles se sont hissées à la hauteur des événements et je vous le dis sans détours : c'est un grand honneur pour moi de diriger une administration en charge de responsabilités aussi essentielles. C'est aussi une grande sécurité de savoir que je peux compter sur des femmes et des hommes qui possèdent les qualités indispensables pour affronter les pires crises : réactivité, sang-froid, imagination, en un mot professionnalisme. J'ai eu l'occasion d'en faire l'expérience à de multiples reprises lors des nombreux sommets internationaux où je représente la France et notamment dans le cadre de la participation aux G20 de Londres et Pittsburgh. Merci à vous et à tous les agents que vous représentez.

Je souhaite maintenant vous présenter (I) le projet de budget du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour 2010 et (II) évoquer certaines des réformes en cours.

\* \* \*

### **(I) Le budget du ministère**

Hors charge de la dette, le budget du ministère s'élèvera en 2010 à 18 milliards d'euros. Ces crédits donnent au ministère a/les moyens de ses politiques d'intervention et b/les ressources en personnel et en fonctionnement pour les conduire.

#### a/ les crédits d'intervention

Le souci de favoriser le retour de la croissance et de l'emploi a largement guidé la construction du projet de loi de finances pour 2010. Cela se traduit de manière très visible dans les crédits d'interventions du MEIE.

Les crédits destinés à accompagner le développement des entreprises, des services et du tourisme s'élèveront à 478 millions d'euros en 2010. J'ai voulu que les dispositifs soient recentrés et ciblés sur le soutien aux entreprises et l'attractivité du territoire afin de nous donner tous les moyens d'une sortie de crise rapide.

L'accent sera principalement mis sur la compétitivité des entreprises industrielles, en particulier, celles de la filière automobile ; sur le commerce et l'artisanat via le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) ; et sur l'offre française à l'international que l'opérateur UBIFRANCE porte désormais intégralement.

Les crédits d'intervention en matière de recherche, avec un montant de 592,7 millions d'euros, progressent de + 11,5 % afin de continuer à développer les pôles de compétitivité. Leur gestion est désormais confiée à OSEO Innovation qui verra sa dotation augmentée de 30 millions d'euros. De plus, le fonds de compétitivité des entreprises sera également conforté afin de renforcer le soutien à la recherche industrielle stratégique. Ces moyens complètent le dispositif déjà mis en place pour les entreprises avec le Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

Une amélioration sur le marché du travail n'interviendra qu'avec quelques mois de retard sur celle de l'activité. Nous donnons la priorité à l'emploi et au recul du chômage en y consacrant un budget en nette augmentation (sur notre budget et sur la mission « relance ») : + 1,6 milliard d'euros entre la loi de finances initiale (LFI) 2009 et le PLF 2010.

Face à la crise, des moyens très importants seront mis en œuvre pour (i) développer l'activité partielle, (ii) abaisser les charges sociales pour encourager les embauches dans les très petites entreprises, (iii) renforcer l'indemnisation et l'accompagnement des licenciés économiques et (iv) aider l'emploi des jeunes et réformer la formation professionnelle.

b/ moyens du ministère

J'en viens maintenant au budget de moyens dont le ministère disposera pour accomplir ses missions, notamment les emplois et leur rémunération.

Le budget 2010 a été construit pour garantir les missions fondamentales de nos directions tout en apportant sa contribution à l'effort de maîtrise des dépenses publiques.

Le budget de rémunérations prend en compte les réductions d'effectifs et les transferts d'emplois, dont la plus grande partie relève de la dévolution à UBIFRANCE des missions de soutien des entreprises dans leur prospection à l'étranger. Ce budget comprend évidemment les mesures indemnитaires et catégorielles qui ont été discutées avec vous.

Nous avons engagé une démarche de réduction des effectifs dans le cadre de la modernisation de l'organisation du MEIE et de l'exercice de ses métiers. Par conséquent, le MEIE supprimera 324 emploi « équivalents temps plein » soit 302 « équivalents temps plein travaillé » :

- l'INSEE, compte tenu de sa taille, est le principal contributeur à cette politique de réduction des effectifs avec 138 suppressions d'emplois ;
- la DGCCRF contribue à la réduction des effectifs à hauteur de 80 emplois ;

- enfin, la DGTPE, dont le réseau à l'étranger sera réduit de moitié en 3 ans, contribuera aux réductions d'effectifs du MEIE en supprimant 50 emplois en 2010.

Les crédits relatifs aux dépenses de fonctionnement de notre ministère progressent de + 8,5 %. Cette augmentation s'explique par la généralisation des loyers budgétaires des deux principaux réseaux immobiliers du MEIE, ceux de l'INSEE et de la DGCCRF, mais également la subvention pour charge de service public au titre des emplois d'UBIFRANCE.

Ainsi, en dépit d'une hausse technique, les crédits demeurent stables. Cette maîtrise permettra d'assurer le bon fonctionnement des écoles des mines, des écoles des télécoms et du GENES (nos écoles statistiques), d'offrir aux agents du MEIE des prestations sociales et de formation d'un haut niveau, de contribuer à la prise en compte du développement durable, en particulier pour l'immobilier, et d'accompagner la réorganisation territoriale avec la mise en place des DIRECCTE.

Voici en quelques mots, les principales caractéristiques du projet de budget 2010 du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. Ce budget doit permettre à l'Etat de jouer pleinement son rôle de stratège et de régulateur, d'être au service de la promotion d'un développement économique durable et d'un haut niveau d'emploi et de répondre aux attentes des entreprises et des citoyens.

## **II- Les réformes en cours**

Je souhaite maintenant vous livrer trois réflexions sur les réformes en cours et à venir :

- la première, c'est qu'il n'y a aucune raison de modifier le périmètre de vos missions, qui sont des missions régaliennes et nécessaires à la collectivité nationale ;
- ensuite, il faut savoir récompenser la compétence de ceux qui accomplissent ces missions ;
- enfin, on doit pouvoir vérifier régulièrement si la façon d'exercer ces missions est la plus appropriée.

Pour servir ces ambitions, je sais pouvoir m'appuyer sur des organisations et des procédures à l'efficacité renouvelées et renforcées dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Cet ambitieux projet a donné un nouvel essor au processus de réformes engagé depuis plusieurs années par ce ministère pour faire face aux défis de son temps et renforcer la performance de son action. Je mesure parfaitement l'ampleur des chantiers en cours. Je suis convaincue qu'ils contribueront à accroître l'efficacité des politiques publiques que je suis chargée de conduire.

Il est vrai que les réformes engagées et mises en œuvre depuis 2008 sont nombreuses : création de la direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services (DGCIS) ; fusion de

l'ancien service des études et des statistiques industrielles (SESSI) avec l'INSEE ; transfert à l'opérateur UBIFRANCE des activités non-régaliennes du réseau extérieur de la DGTPE ; déploiement des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Je voudrais à cet égard rendre hommage ici à Dominique LAMIOT et à ses équipes pour tout le travail accompli.

Je voudrais insister sur deux réformes qui s'inscrivent dans la transformation en cours de l'organisation de l'administration territoriale de l'Etat décidée par le Conseil de modernisation des politiques publiques.

#### a/ premier exemple de réforme : les DIRECCTE

La mise en place du nouveau réseau des DIrections Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, les DIRECCTE, est clairement l'occasion de réaffirmer le rôle de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques publiques relevant du développement économique, de l'emploi, du travail, de la concurrence, de la protection et de la sécurité économique des consommateurs. Comme les autres réformes d'organisation mises en œuvre dans ce ministère, la réforme des DIRECCTE ne remet pas en cause les missions mais vient au contraire les conforter. Elle porte essentiellement sur deux enjeux :

- Le premier consiste à privilégier une vision transversale s'appuyant sur une *logique d'interlocuteur unique* pour les entreprises ; ceci permettra de traiter de manière non cloisonnée tous les sujets économiques – à l'exception des sujets fiscaux- concernant l'ensemble des entreprises, qu'il s'agisse de grandes entreprises, de PME, de TPE ou maintenant de l'auto-entrepreneur.
- Il s'agit aussi de mieux articuler, sans les confondre, les missions de contrôle et de régulation de l'administration, et ses missions de conseil et d'animation, qui sont tout aussi essentielles dans notre contexte économique et social. Les DIRECCTE disposeront d'un ensemble de leviers en matière de compétitivité et de développement économique. Elles joueront le rôle, en quelque sorte, de « pilote régional ».

Les préfigurations lancées dès l'été 2008 dans cinq régions, dans lesquelles j'ai eu l'occasion de me rendre, nous ont montré les premiers bénéfices de la réforme, en termes de lisibilité de l'action de l'Etat vis-à-vis des entreprises ou de coordination des acteurs susceptibles de favoriser le développement économique.

Les autres régions peuvent désormais les rejoindre, l'objectif étant de disposer d'un réseau opérationnel sur l'ensemble du territoire au premier semestre 2010. Il s'agit-là d'un objectif accessible et ce d'autant plus que l'articulation des interventions respectives des DIRECCTE et des Directions Départementales Interministérielles

(DDI) agissant sur le champ de la protection des populations a été récemment précisée.

### Les Directions Départementales Interministérielles (DDI)

Au sein de notre ministère, la réforme territoriale concerne pour l'essentiel la DGCCRF. J'ai adressé aux préfets, le 17 septembre dernier, une circulaire sur la mise en œuvre des politiques de la concurrence, de la protection économique et de la sécurité des consommateurs, et de la métrologie, dans le cadre des nouvelles Directions Départementales Interministérielles. Je veux être claire avec vous, je souhaite que les agents de la DGCCRF puissent continuer d'exercer leurs missions : (i) la régulation concurrentielle des marchés ; (ii) la protection économique et la sécurité du consommateur.

- (i) En matière de concurrence, j'ai souhaité définir clairement le champ d'exercice régional (régulation commerciale entre entreprises ; pratiques anticoncurrentielles collectives et pratiques restrictives). Les missions de recueil d'indices, d'observation des prix et des marges (relations entreprises/consommateurs) relèvent, quant à elles, du niveau départemental. La DGCCRF pourra s'appuyer sur une expertise technique regroupée au service des bénéficiaires des politiques publiques.
- (ii) Les actions de contrôle dans le domaine de la sécurité et de la protection économique des consommateurs seront menées,

dans le cadre de plans d'intervention régionaux ou nationaux, par les Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP) ou par les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). L'existence de l'une ou de l'autre dépendra de la taille du département.

La création de ces directions constituera un cadre rénové pour l'exercice des missions de la DGCCRF qui devra déployer avec les DIRECCTE une politique publique que je fixerai dans le cadre d'une Directive Nationale d'Orientation (DNO).

Je suis consciente que la réorganisation territoriale de l'Etat bouleverse quelque peu le paysage institutionnel que connaissent les collaborateurs des directions à réseau de Bercy. La nouvelle organisation qui se met en place distingue plus nettement le niveau régional du niveau départemental au sein de la DGCCRF. Demain, sous l'autorité des préfets de région et de département, les nouveaux services déconcentrés mettront en œuvre les politiques publiques définies par le Gouvernement. Sachez que je serai très attentive aux conditions de pilotage des politiques qui relèvent de mon département ministériel, à la déclinaison de leur mise en œuvre, et au respect des règles actuelles de gestion nationale.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents du ministère qui participent à la mise en place de cette réforme. Je sais qu'ils ont à

œur de bâtir un cadre propice à la bonne exécution des missions de notre ministère.

Je veux tout particulièrement remercier Nathalie HOMOBONO qui veille très attentivement à la mise en œuvre de cette réforme dans le cadre que je viens d'indiquer.

b/ deuxième exemple de réforme : l'implantation de l'INSEE à Metz

Je voudrais saisir l'occasion de ce rendez-vous budgétaire pour aborder la question de l'implantation à Metz d'un centre statistique de l'INSEE. C'est tout d'abord pour moi l'occasion de réaffirmer devant vous mon attachement au maintien d'une statistique publique de très haut niveau, au professionnalisme de ses équipes et de rendre hommage à la qualité des productions de l'INSEE. Ses travaux sont indispensables au débat démocratique et au bon fonctionnement de l'économie de notre pays. Ils éclairent utilement les décisions économiques du Gouvernement mais également les réflexions internationales menées au plus haut niveau. Je tiens en particulier à saluer la contribution majeure de l'INSEE au rapport STIGLITZ sur la mesure de la performance économique et du progrès social, qui est devenu une référence mondiale pour l'INSEE. L'implication personnelle du Président de la République dans ce dossier a démontré, je crois, l'attachement à un outil statistique publique performant.

L'INSEE s'est engagé depuis plusieurs années dans des réformes ambitieuses : recensement en continu de la population ; rapprochement avec le SESSI ; projet RESANE ; centre de prestations financières ; basculement dans l'application de gestion financière Chorus au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Il contribue par ailleurs à la politique d'aménagement du territoire décidée par le Président de la République en créant un centre statistique à Metz. Sur ce point, je veux être très claire : tout sera mis en œuvre pour que cette opération se réalise dans de bonnes conditions, à la fois pour l'institution et pour ses agents. Cet engagement, nous le respecterons ; ce qui implique que l'INSEE dispose des moyens nécessaires : dès le PLF 2010, les premiers crédits d'accompagnement de cette opération d'envergure seront ouverts.

L'INSEE a par ailleurs engagé une réflexion prospective, « Ambition 2015 », dont les premières esquisses ont été présentées aux syndicats. J'ai demandé qu'il me soit régulièrement rendu compte de l'avancement de ce travail.

\* \* \*

Un point enfin sur la reconnaissance des compétences et des qualifications, à laquelle j'attache la plus grande importance. Celle-ci prendra, en 2010, une forme générale avec le plan de qualification ministériel que vous connaissez déjà pour partie. Je crois pouvoir dire

que vos revendications ont été entendues. Le Secrétaire général et les Directeurs vous en donneront les détails cet après-midi.

Cette reconnaissance prendra par ailleurs des formes particulières : je pense par exemple aux personnels de l'INSEE qui bénéficieront dès l'année prochaine de mesures catégorielles. J'ai en effet décidé d'aligner progressivement, dès janvier 2010, le régime indemnitaire des personnels de catégorie B et C sur celui des agents d'administration centrale. Cette revendication était ancienne, j'y ai répondu, pour témoigner de mon attachement à la statistique publique et de ma reconnaissance à ses agents.

Vous l'aurez compris, et je sais qu'Eric WOERTH partage pleinement ce point de vue, nous sommes très attachés à ce que nos ministères soient –et restent- exemplaires en matière de réformes : c'est le prix de la crédibilité de Bercy. Par ailleurs, nous veillerons à ce que les droits et les garanties, collectifs et individuels, des agents de Bercy soient maintenus.

Eric WOERTH et moi-même veillerons également à ce que nos ministères soient exemplaires en matière de diversité. A cet égard, nous avons eu l'occasion de mettre en place en février dernier un comité consultatif de la diversité et de l'égalité professionnelle dont les premières actions sont très encourageantes. Nous tenons par ailleurs à signaler l'ouverture récente d'une cellule d'écoute et de prévention des discriminations.

Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, notre ministère est donc bien armé. Je sais que son budget, tel que je viens de vous le présenter, sera mis en œuvre avec efficacité au service de nos politiques publiques. Je compte sur les compétences et l'engagement de l'ensemble des agents et je passe maintenant la parole à Eric WOERTH pour qu'il vous présente le budget de son ministère.

## **Le Ministre du budget**

Après la présentation du budget du ministère de l'économie par Christine LAGARDE, je vais vous présenter le budget de mon ministère.

### **1/ Un budget à la hauteur des enjeux portés par le Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat**

Les crédits du ministère relèvent de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » s'élèvent à 11,6 milliards d'€, en progression de + 2,4 %. Les principaux postes de dépenses sont notamment :

- la masse salariale avec 8,4 milliards d'€ pour 145 000 agents,
- le fonctionnement courant avec 2,4 milliards d'€,
- l'investissement avec 452 millions d'euros.

Le poste le plus important de ce budget est constitué des crédits de rémunérations en progression de + 0,3 %, progression qui résulte pour l'essentiel de l'augmentation des contributions au compte d'affectation spéciale des pensions (CAS).

Cette progression s'explique également par les mesures indemnитaires ou catégorielles qui ont été décidées en relation avec les réformes engagées.

**A/ La modernisation de l'exercice des métiers de la fonction publique et surtout les réformes organisationnelles de grande ampleur justifient que les départs en retraite ne soient pas tous remplacés**

Concernant les effectifs, je sais combien le sujet est sensible et combien il vous tient à cœur : je voudrais être très clair. Le Gouvernement s'est engagé dans une politique de réduction des effectifs de fonctionnaires.

C'est précisément le cas au Ministère du Budget, dont les services mènent des réformes permettant dans le même temps d'assurer le renforcement continu de la qualité du service rendu à ses usagers et d'économiser les ressources publiques.

Dans ces conditions, le ministère du Budget connaîtra des suppressions d'emploi, à hauteur de 2.916 ETPT (ce qui correspond à 3.020 ETP).

Vous trouverez de manière plus détaillée toutes ces données dans le dossier qui vous a été transmis.

Il va de soi que les directions n'exerçant pas les mêmes missions, elles ne réaliseront donc pas les mêmes gains de productivité, c'est ce qui explique que la répartition des réductions d'emplois au Ministère du Budget ne peut pas être parfaitement uniforme. Certaines directions qui effectuent des traitements de masse peuvent dégager des gains de productivité importants provenant à la fois de l'informatisation, de la simplification des procédures et d'une meilleure organisation.

## **B/ Des crédits de fonctionnement préservés avec le maintien d'une ambition en matière d'action sociale**

J'en viens maintenant à l'examen des crédits relatifs au fonctionnement de notre ministère qui évoluent de + 6,5 %. Cette augmentation recouvre pour l'essentiel la généralisation des loyers budgétaires transférés sur le programme 309, les moyens de fonctionnement courant étant préservés.

S'agissant de l'amélioration du cadre général de travail, je voudrais insister sur les moyens alloués à l'action sociale et à l'hygiène-sécurité.

Dans le contexte actuel, le maintien global des dotations dédiées à l'action sociale, d'une part, et à la santé au travail, d'autre part, reflète l'attachement que nous portons à l'environnement professionnel, au sens large, des agents de nos ministères dans un contexte de réformes et de réorganisation des services, qu'il s'agisse des actions portées par les trois grandes associations (restauration collective, logements et vacances) ou de celles directement gérées par la DPAEP et les réseaux sociaux.

Tel est également le cas de la subvention, d'un montant maximum de 19 M€, destinée à la protection sociale complémentaire dans les ministères financiers, engagement dont le niveau caractérise, je crois assez bien, un des aspects de notre ambition sociale.

Comme les autres ministères, le Ministère du Budget bénéficiera de la mise en place du Service des achats de l'Etat dont la vocation est d'étendre à l'ensemble des ministères les principes de professionnalisation et de mutualisation de la fonction achat. Je rappelle que Bercy avait été précurseur avec la création de l'Agence centrale des

achats en 2005. Par ailleurs, je voudrais insister sur la dimension environnementale des dépenses de fonctionnement avec la mise en place des plans administration exemplaire (PAE). Nos ministères se doivent d'être irréprochables en la matière.

### **C/ Des crédits d'investissement en hausse pour accompagner les grands projets informatiques**

Les crédits d'investissement du ministère croissent très sensiblement (plus de 30 %) afin que les grands projets de modernisation soient poursuivis dans de bonnes conditions.

Il s'agit de développements du projet COPERNIC (système d'information fiscal) relatifs aux déclarations et paiements de la TVA et à la gestion des données cadastrales.

Le projet CHORUS (système d'information pour les dépenses de l'Etat) va être déployé début 2010 pour des programmes des ministères économique et financier. Dans cette réforme importante des outils de travail budgétaire, financier et comptable, notre ministère et ses agents ont un très grand rôle à jouer.

L'Opérateur national de paye (ONP), le projet SIRHIUS (système d'information RH unique pour les directions des ministères économique et financier) et le nouveau service des retraites de l'Etat vont en 2010 connaître une montée en puissance déterminante.

**2/ Au-delà du budget, c'est la fierté d'être à la tête de ce ministère riche de ses de 145 000 agents que je souhaite exprimer.**

L'évocation de ces différents chantiers, ainsi que des réformes en cours est pour moi l'occasion de vous dire en quelques mots quel regard je porte sur ce ministère que je dirige maintenant depuis un peu plus de deux ans.

#### **A/ Un ministère qui n'a pas peur des réformes**

Une des premières caractéristiques de ce Ministère, que l'on ne met à mon sens pas assez souvent en exergue, est la capacité qu'ont ses Directions et ses services à porter, souvent collectivement d'ailleurs, des réformes ambitieuses à dimension interministérielle sur l'organisation des fonctions support, réformes qui sont de nature à renforcer à la fois la

qualité des prestations dont bénéficient les agents et l'efficience des différents ministères ou opérateurs.

Une seconde caractéristique est la capacité des agents et de l'encadrement à se mobiliser pour relever les défis qui leur sont proposés et qui peuvent être ainsi résumés : construire une administration plus moderne, resserrée, en partie dématérialisée et offrant un service de grande qualité à ses usagers. J'ai eu l'occasion d'effectuer de nombreux déplacements ces derniers mois, que ce soit pour rencontrer des agents des Services des impôts des particuliers (les SIP) et des directions départementales des finances publiques, ou pour féliciter des unités douanières ayant réussi des prises importantes, et j'ai été à chaque fois frappé par le sens du service public des agents rencontrés et leur volonté de réussir les transformations engagées. Je connais l'ampleur des chantiers entrepris, je mesure la somme des efforts nécessaires pour les mener à bon port, mais je suis convaincu qu'ensemble nous y parviendrons parce qu'il n'y a pas d'autre voie pour construire l'administration moderne et efficace qu'attendent nos concitoyens.

## **B/ La réforme exemplaire de la DGFiP**

Cette fusion, je tiens à le rappeler, constitue sans aucun doute une des réformes organisationnelles les plus ambitieuses entreprises dans l'histoire de l'administration française. Je souhaite saluer ici le travail accompli par cette nouvelle direction pour mettre en œuvre la fusion avec une grande efficacité, dans le calendrier prévu et selon les principes que j'avais fixés (transparence, écoute, dialogue, équilibre et progressivité).

L'année 2010 sera incontestablement une année charnière du processus, au cours de laquelle seront créés des services des impôts particuliers, des directions régionales ou directions départementales et Pôles de recouvrement spécialisé et les guichets fiscaux uniques. A la fin de l'année 2010, 80 % des directions régionales et départementales des finances publiques et 60 % des services des impôts des particuliers seront en place.

Les réformes ne se font pas non plus au détriment de la sécurité et de l'égalité de traitement de nos concitoyens qui sera garantie par le développement des moyens de lutte contre la fraude fiscale et sociale dont j'ai fait, comme vous le savez, une priorité.

La création de la DGFiP c'est enfin l'évolution des règles de vie quotidienne des agents, qui épouse globalement le rythme des réorganisations locales, et l'évolution des statuts. Les travaux relatifs aux autres statuts ont commencé cette année et vous y êtes associés.

**C/ La direction générale des douanes montre que l'on peut également mettre en œuvre des réformes sans nécessairement fusionner**

La DGDDI, de son côté, modifie en profondeur ses méthodes de travail dans un univers caractérisé par la croissance continue des échanges de biens, de personnes et de capitaux, mais également par le renforcement du fondement en droit de la liberté de circulation au niveau européen notamment. Face à ce double enjeu, les services de la Douane ont accéléré le mouvement de dématérialisation des procédures avec l'application Delt@ pour assurer la fluidité des échanges et plus particulièrement des opérations de commerce international, source de croissance économique.

J'ajoute que les priorités à moyen terme de la Douane sont clairement exprimées dans le contrat pluriannuel de performance que son Directeur

général a signé le 21 juillet 2009 avec le Secrétaire général du Ministère et le Directeur du Budget.

**D/ La direction générale de l'administration et de la fonction publique qui a rejoint le ministère mène également des réformes déterminantes pour la modernisation de l'Etat.**

L'agenda social que j'ai présenté aux partenaires sociaux de la fonction publique en mars 2009 décline la feuille de route de la DGAFP. Il s'agit de **mieux recruter, de mieux employer et de mieux rémunérer**.

**Mieux recruter** (réforme des concours, suppressions du classement de l'ENA) est essentiel dans le cadre d'une approche RH de la fonction publique, notamment pour promouvoir l'égalité des chances et la diversité. Dans le cadre du plan d'action caractérisé par la charte que j'ai signée avec le président de la HALDE, fin 2008, la priorité est donnée à la création de classes préparatoires intégrées, dès 2009, pour l'ensemble des écoles. J'observe que les écoles de Bercy sont toutes au rendez-vous.

**Mieux employer**, c'est à dire développer une gestion personnalisée et « décloisonnée » qui favorise la mobilité et l'enrichissement du parcours, notamment avec la réduction du nombre des corps.

De meilleures conditions d'emplois, enfin, passent par un effort sur les conditions de travail : un nouveau cycle de négociations sociales sur les thèmes de la santé et de la sécurité au travail a été lancé pour l'ensemble des agents publics et devrait aboutir d'ici la fin de l'année.

Enfin, il s'agit de **mieux rémunérer** les fonctionnaires, tout en leur apportant une meilleure reconnaissance de leurs niveaux de qualification et de responsabilité comme de leur performance qui est au cœur de la « refondation » de la politique salariale.

\* \* \*

Toutes ces réformes ont un impact important sur le métier des agents, sur leur façon de travailler, sur les compétences qu'ils doivent mettre en œuvre. C'est pourquoi le budget de la Douane, comme celui de la DGFiP, permettra des mesures significatives en matière de reconnaissance des qualifications, ainsi que les crédits nécessaires à la mise en place des indispensables programmes de formation. Le détail vous en sera donné très prochainement.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire concernant le budget de notre ministère. Comme vous le voyez, il poursuit sa marche vers une nouvelle administration plus efficace, au service de tous les Français et plus économique des moyens mis à sa disposition.

Je vous remercie

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.